



Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 28 octobre 2011

Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Philippe Debruxelles, Dominique Grosjean, en cours de séance : Isabelle Willems.

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

Serge Gabet

Membre représentant des organisations syndicales

Michel Boermans (CGSP). Michel Khleifi (CSC)

Membre représentant les assistants

--

Membres représentants des étudiants

Chloé Boiteux, Elsa Guenot, Frédéric-Pierre Saget, Annaëlle Simonet

Délégué du gouvernement

Michel Gomez

Invités : Vivian Goffette,

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 19/10/2011
- Attributions
- Cours fondamentaux
- Crédits anticipés
- Divers

Approbation du PV du 19/10/2011 :

L'approbation du PV est reportée à la prochaine séance faute de temps pour en préparer la rédaction.

Attributions :

Le CGP reçoit à sa demande Vivian Goffette.

Vivian Goffette explique qu'il a eu l'occasion depuis la dernière réunion du CGP de rencontrer les étudiants avec lesquels il y avait eu des problèmes et a pu avoir avec eux un dialogue ouvert et constructif.

Il nous fait part de sa nouvelle façon d'aborder cet exercice.

Vivian Goffette quitte la réunion.

Après une longue discussion, il est proposé de lui attribuer 90H conférencières au TL dans l'intitulé Réalisation et production du cinéma (Assistanat) assortie d'une évaluation circonstanciée en fin d'année de la mise en pratique des propositions faites.

A la demande d'un étudiant, le vote a lieu à bulletin secret.

8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Crédits anticipés :

Le directeur fournit un document reprenant les propositions de crédits anticipés pour les étudiants Léo Chilli (BA1 RCRTV), Chloé Boiteux (BA2 Image), Maxime Hourdain (BA2 Msc), Juliette Penant (BA2 Msc).

Il est décidé de les voter en bloc et à main levée par **7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.**

Les 4 propositions sont approuvées par 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Cours fondamentaux

Le Directeur propose que l'on conserve la définition actuelle des cours fondamentaux c-à-d tous les cours artistiques. Pour rappel ces cours doivent être impérativement réussis pour bénéficier du passage à 48 crédits.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Laurent Gross

Directeur